

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

**DIRECTION DES ACTIONS
DE L'ÉTAT**

Bureau de l'environnement

-

ARRETE PREFECTORAL

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la MODER

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU le code de l'environnement notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à 34 ;
- VU la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;
- VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux ;
- VU l'arrêté interpréfectoral Bas-Rhin/Moselle du 25 janvier 2006 portant fixation du périmètre du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant de la Moder et notamment son article 2 chargeant le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, du suivi de la procédure d'élaboration pour le compte de l'Etat ;
- VU l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2007 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Moder ;
- VU les consultations effectuées et les avis émis ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin,

A R R E T E

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2007 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Moder est modifié comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Titulaires

Suppléants

Sur proposition du Conseil Régional d'Alsace

M. Gérard TRABAN

M. Pierre MAMMOSSER

Sur proposition du Conseil Régional de Lorraine

M. Michaël WEBER

Mme Chantal BARBACCI

Sur proposition du Conseil Général du Bas-Rhin

M. Rémy BERTRAND

Sur proposition du Conseil Général de Moselle

M. Patrick REICHHELD

Sur proposition du Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

M. Jean-Paul DROVAL, maire de PHILIPPSBOURG

Sur proposition de l'association départementale des maires du Bas-Rhin

M. Louis BECKER, maire d'HERRLISHEIM

M. Jacky KELLER, maire de DRUSENHEIM

M. Gaston DANN, maire de FROHMUHL

M. Albert JOST, maire d'UTTENHOFFEN

M. Jacques DIEMERT, maire de MIETESHEIM

M. Benoît BRUNAGEL, adjoint au maire de LA WALCK

M. Claude KERN, maire de GRIES

M. Bernard INGWILLER, maire de GRASSENDORF

M. Gérard FISCHBACH,
maire de WINGEN-SUR-MODER

M. Marcel SCHMITT, maire de SCHWEIGHOUSE SUR MODER

M. Hugues DANNER, maire d'INGWILLER

M. Robert METZ, maire de SESSENHEIM

M. Jean-Marie SANDER, maire d'OHLUNGEN

M. Claude STURNI, maire d'HAGUENAU

Sur proposition de l'association départementale des maires de Moselle

M. Emile EITEL, maire d'EGUELSHARDT

2- Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Titulaires

Suppléants

Représentants des Chambres départementales d'agriculture

Chambre d'agriculture du Bas-Rhin :

Chambre d'agriculture de Moselle :

M. Jean-Marie PFRIMMER

M. Léon BACH

Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie

CCI du Bas-Rhin :

CCI de la Moselle :

M. Jean-Luc HEIMBURGER

M. Henri HASSER

Représentants des Fédérations Départementales des Syndicats d'exploitants agricoles

FDSEA du Bas-Rhin :

FDSEA de la Moselle :

M. Michel PFEIFFER

M. Christian SCHWALBACH

Représentants des Associations de Protection de la Nature

M. Jean WENCKER

Mme Anne-Marie SCHAFF

Représentants des Fédérations Départementales de Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique

Fédération du Bas-Rhin :

Fédération de la Moselle :

M. Robert ERB

M. Jean-Marie BURT

Représentants des associations ou syndicats de propriétaires riverains (A.F.)

Association foncière de la Moder Amont

Syndicat des riverains de Philippsbourg

M. Aloyse FISCHER

M Claude BENE

Représentants des consommateurs

Pour le Bas-Rhin :

Pour la Moselle :

M. Fernand KACHELHOFFER

M. Michel HANUS

Représentant de l'association pour le bassin Rhin-Meuse des industriels utilisateurs d'eau

M. André BELLER

M. Jacques DOUMAS

3- Collège des services de l'Etat et des ses établissements publics

- Le Préfet coordonnateur de bassin représenté par le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine (DIREN) ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement (DIREN) d'Alsace ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de Bassin Rhin-Meuse ou son représentant
- Le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ou son représentant
- Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Moselle (DDAF) ou son représentant
- Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Bas-Rhin (DDAF) ou son représentant
- Le Directeur régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant
- Le Directeur régional de l'Office national des forêts Alsace (ONF) ou son représentant

Article 2 :

Chaque membre suppléant continue de pourvoir au remplacement du membre titulaire empêché, sans possibilité de donner mandat.

Les membres ne disposant pas de suppléant peuvent donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

La durée du mandat des membres désignés par le présent arrêté expire le 12 juillet 2013.

Article 3 :

Le reste de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2007 est sans changement.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, le directeur régional de l'environnement, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Bas-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin et dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

STRASBOURG, le 16 AVR. 2009

LE PREFET,
P. le Préfet,
Le Secrétaire Général

Raphaël LE MÉHAÏTÉ